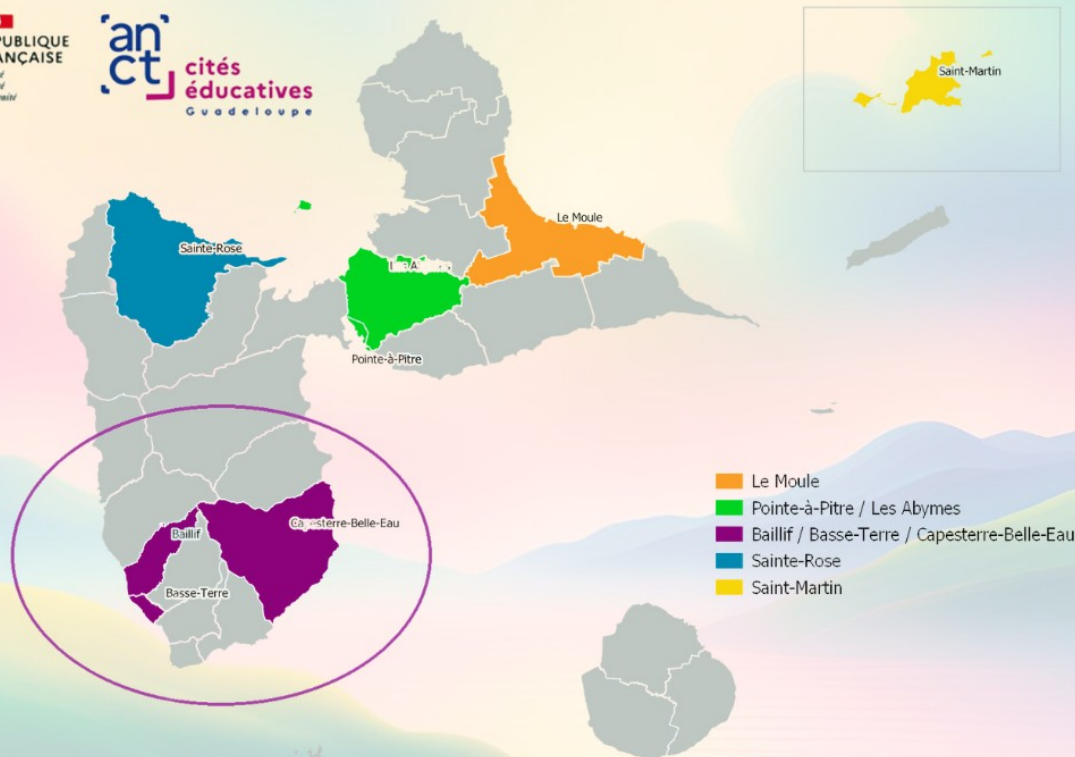


# Appel à projets 2025

## Cité Educative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau



## SOMMAIRE

<b>1. LE CADRE GÉNÉRAL</b>	<b>3</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE BAILLIF, BASSE-TERRE, CAPESTERRE BELLE-EAU</b>	<b>4</b>
a. Le périmètre	4
b. Les axes stratégiques	5
<b>3. LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR 2025</b>	<b>5</b>
<b>4. LES MODALITÉS DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS</b>	<b>6</b>
a. Les opérateurs éligibles	6
b. Les pièces justificatives obligatoires à fournir	6
c. Le dépôt du dossier de candidature	6
<b>5. CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>7</b>
<b>6. MODALITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>8</b>
<b>7. LA COMMUNICATION</b>	<b>8</b>
<b>8. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION</b>	<b>8</b>
<b>9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJETS</b>	<b>9</b>
<b>10. CONTACTS</b>	<b>10</b>

## 1. LE CADRE GÉNÉRAL

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés dits quartiers prioritaires (QPV) et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants de ces quartiers fragiles.

Le label « Cité éducative », composante de la politique de la ville, a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale. Cette démarche vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Les Cités éducatives ont pour objectif d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre l'ensemble des acteurs éducatifs : services de l'État, collectivités, associations, institutions, parents et habitants.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers des trois grands objectifs suivants :

### LES TROIS GRANDS OBJECTIFS DE LA CITE EDUCATIVE

**1**  
**CONFORTER  
LE RÔLE  
DE L'ÉCOLE**

**2**  
**PROMOUVOIR  
LA CONTINUITÉ  
ÉDUCATIVE**

**3**  
**OUVRIR  
LE CHAMP  
DES POSSIBLES**

## 2. PRESENTATION DE LA CITE EDUCATIVE DE BAILLIF, BASSE-TERRE, CAPESTERRE BELLE-EAU

### a. Le périmètre

Labellisée le 28 septembre 2021, la cité éducative Baillif, Basse-Terre, Capesterre Belle-Eau a été renouvelée en 2024 pour trois années supplémentaires. Elle couvre 21 écoles dans 3 secteurs de collèges (Jean Jaurès, Joseph Pitat et Germain Saint-Ruf) et 3 lycées (Gerville Réache, Raoul Georges Nicolo et Paul Lacavé). Elle constitue le volet éducatif du contrat de ville du Grand Sud Caraïbe.

La Cité Éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau concerne les quartiers de :

- **Baillif : Bourg, Saint Robert, Cadet, Bois Rimbault, Jean Jaurès**

*Établissements scolaires :*

- École maternelle les Colibris
- École élémentaire Gratien Candace
- École primaire Joseph Bologne
- Collège Jean Jaurès

- **Basse Terre : Bologne, Rivière des Pères, Chevalier Saint Georges, Calebassier, Pintade, Maillan, Petit Paris**

*Établissements scolaires :*

- Écoles maternelles Rivière des Pères, Petit Paris, Chevalier Saint Georges, Laure Abel
- Écoles élémentaire Aimé Rénia, Gaston Michineau et Mélanie Milly
- Collège Joseph Pitat
- Lycées Gerville Réache et Raoul Georges Nicolo

- **Capesterre Belle Eau : Bananier – Haute Plaine, Le Bourg, Sarlassonne Petit Pérou**

*Établissements scolaires :*

- Écoles maternelles de Sarlassonne, Gérard Lauriette, Fond Cacao, Arsène Monroe
- Écoles élémentaires Joliot Curie, Amédée Fengarol, Alexius de Lacroix, Léonce Minatchy, Arsène Monroe, Stéphane Matthieu
- École primaire de l'Habituée
- Collège Germain Saint Ruf
- Lycée professionnel Paul Lacavé

Les enfants et les jeunes de ces quartiers bénéficient des dispositifs spécifiques suivants :

- Trois programmes de réussite éducative portés par les communes de Basse-Terre, Baillif et Capesterre Belle-Eau qui mettent en place un suivi personnalisé pour aider les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés à réussir ;
- Deux cordées de la réussite portées par les lycées Gerville Réache et Raoul Georges Nicolo. Ce dispositif vise à susciter l'ambition scolaire et lutter contre l'auto-censure des élèves ;
- Un réseau d'éducation prioritaire (REP) à Capesterre Belle-Eau et un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) à Baillif qui permet aux établissements scolaires de bénéficier de moyens renforcés (ex : dédoublement des classes).

Par ailleurs, les communes ont chacune adopté un projet éducatif de territoire (PEDT)/plan mercredi qui vise à coordonner les actions de l'ensemble des acteurs éducatifs de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

## **b. Les orientations stratégiques**

La cité éducative s'articule autour des trois axes nationaux déclinés, localement, en 10 objectifs stratégiques :

### **1. Conforter le rôle de l'école : travailler ensemble à la réussite scolaire et éducative de tous les élèves de la Cité Educative.**

- 1.1 Créer les conditions de la réussite dès le plus jeune âge en proposant des actions ciblées sur la petite enfance, en particulier les enfants âgés de 0 à 3 ans ;
- 1.2 Impliquer les parents et conforter leur rôle au sein du parcours de leur(s) enfant(s) / Approfondir les actions de promotion de la parentalité en récréant le lien avec les parents pour les accompagner en tant que partenaires de la réussite éducative ;
- 1.3. Conforter l'apprentissage des savoirs fondamentaux (mathématiques, français) ;
- 1.4. Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et dans la durée.

### **2. Promouvoir la continuité éducative : développer les actions avec les parents et autres acteurs éducatifs, scolaires et périscolaires**

- 2.1 S'engager pour l'accessibilité du sport, notamment de la natation à travers le dispositif « savoir nager » ;
- 2.2. Lutter contre le décrochage scolaire en accompagnant les élèves tout au long de leur parcours ;
- 2.3 Développer la prévention santé hygiène ;
- 2.4 Promouvoir l'éducation artistique, culturelle et citoyenne.

### **3. Ouvrir le champ des possibles :**

- 3.1 Développer les actions d'accompagnement en faveur de l'insertion des jeunes, notamment sur la tranche des 16-25 ans ;
- 3.2. Favoriser la découverte des filières de formation et du monde du travail.

## **3. LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR 2025**

Pour l'année 2025, le comité de pilotage de la cité éducative a défini quatre enjeux prioritaires :

- **Créer les conditions de la réussite dès le plus jeune âge en proposant des actions ciblées sur la petite enfance, en particulier les enfants âgés de 0 à 3 ans.**
- **Impliquer les parents et conforter leur rôle au sein du parcours de leur(s) enfant(s) / Approfondir les actions de promotion de la parentalité en récréant le lien avec les parents pour les accompagner en tant que partenaires de la réussite éducative.**
- **Développer les actions d'accompagnement en faveur de l'insertion des jeunes, notamment sur la tranche des 16-25 ans ;**
- **Favoriser la découverte des filières de formation et du monde du travail.**

Les projets déposés devront impérativement être reliés à au moins un des objectifs stratégiques de la cité éducative et faire la démonstration de leur apport par rapport à ces attentes. Une attention particulière sera accordée aux projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des enjeux prioritaires pour 2025. Les projets en consortium ou en partenariat seront fortement valorisés.

## 4. LES MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

### a. Les opérateurs éligibles

Cet appel à projets s'adresse à tous les porteurs de projets, associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif, qui souhaitent agir en faveur de l'épanouissement et de la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé Cité Éducative des Villes de Baillif, Basse Terre et Capesterre Belle Eau.

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques de la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

### b. Les pièces justificatives

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Statuts
- Liste des dirigeants de la structure
- Comptes annuels 2024
- Budget prévisionnel 2025 de la structure
- RIB : sur le RIB le nom de l'organisme doit être strictement conforme à celui déclaré sur la fiche SIREN même chose concernant l'adresse.
- La délégation de signature pour l'attestation sur l'honneur ;
- La fiche projet annexée à l'appel à projets dûment complétée ;
- En cas de projet partenarial, un courrier formalisant l'engagement des partenaires associés au projet ;
- Pour les projets prévoyant une prise en charge des élèves sur le temps scolaire : l'accord de(s) l'établissement(s) scolaire(s) ciblé(s).
- En cas de renouvellement d'action : le bilan montrant les résultats de l'action menée en 2024 et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement, sur la base d'indicateurs explicites.
- Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : le projet devra préciser les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action.

### c. Le dépôt du dossier de candidature

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le **21 janvier 2025** en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

L'ensemble des pièces administratives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin (cf annexe 1 procédure de dépôt d'un dossier). **Aucun projet déposé hors délai ne sera étudié.**

**Les porteurs de projet devront prendre contact avec la cheffe de projet opérationnelle de la Cité Éducative avant de déposer leur dossier sur le portail DAUPHIN.**

Contact de la cheffe de projet opérationnelle de la Cité éducative :

Natacha VERMEULEN

[natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr](mailto:natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr)

0690 49 51 03

Pour toutes questions en lien avec le dépôt de bilan sur Dauphin, les opérateurs peuvent se rapprocher de **Mme Karine FARENC** : gestionnaire des opérations de la politique de la ville :

[karine.farenc@deets.gouv.fr](mailto:karine.farenc@deets.gouv.fr) Tel : **0690 27 40 35 – 0590 80 50 81**

Dans le cadre des actions de la cité éducative, il est aussi nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires concernés par le projet en amont du dépôt de ce dernier (cf liste des établissements scolaires au point 10).

Les établissements scolaires (collège et lycée) disposant **d'un numéro de SIRET émergeront directement sur Dauphin (après concertation avec l'équipe de circonscription), dans la période du présent appel à projets.**

**Si des projets sont portés par des écoles du 1<sup>er</sup> degré, le dossier complet (fiche action en annexe, budget prévisionnel, devis) sera transmis à l'adresse suivante : [natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr](mailto:natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr)**

## 5. LES CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien explicite et réel entre l'action proposée et les objectifs de la cité éducative ;
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet et la co-construction avec la/ les structure(s) concernée(s) (écoles, collèges, équipe périscolaire, centre social, équipement culturel, centre de loisirs, etc.). **Une attention particulière sera apportée aux projets qui auront fait l'objet d'un échange préalable avec le public et les partenaires visés.**
- La conformité du dossier de candidature (dûment complété, intégralité des documents fournis, qualité de la forme et du fond) ;
- L'existence ou non de co-financements ou de fonds propres ;
- Le respect des valeurs de la République, de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes ;
- La faisabilité technique et financière du projet. Le dossier devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués ;
- La présence d'indicateurs de suivi et d'évaluation qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier l'impact de l'action ;
- L'implication des enfants et des parents dans le montage et la mise en œuvre du projet.

**Les projets devront se décliner sur les trois villes de la cité éducative et/ou toucher plusieurs établissements scolaires membres de la cité éducative.**

**Les projets soumis pourront s'intégrer dans un ou plusieurs temps de la journée de l'enfant ou du jeune (le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire).**

## 6. MODALITÉS DE FINANCEMENT

### a. Exécution financière

Conformément aux nouvelles modalités d'exécution financière du programme national des Cités éducatives, les financements accordés seront exécutés en année civile. Par conséquent, les actions devront être réalisées sur l'année civile 2025 et non plus en année scolaire, afin de mieux prendre en compte tous les temps des enfants, des jeunes et de leur famille.

**Afin de favoriser le déploiement de projets structurants et dans une logique de simplification des financements publics, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront faire l'objet d'une mobilisation pluriannuelle.** Ainsi, des conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée de deux ans maximum pourront être envisagées et proposées par les membres du comité de pilotage de la cité éducative. Le cas échéant, le projet devra alors préciser les modalités de déploiement envisagés sur ces deux années.

**La Cité Éducative n'ayant pas vocation à financer seule les actions, la recherche de co-financements est vivement encouragée.** Les crédits de la Cité éducative n'ont pas vocation à se substituer aux crédits préexistants sur le territoire (dépenses de droit commun des collectivités territoriales, dispositifs financés par l'Education nationale, etc.). **Les subventions attribuées par la Cité Éducative se feront en complément du droit commun et ne pourront pas dépasser 80 % du budget total de l'action.**

### b. Les dépenses non éligibles

Sont exclues de l'appel à projets les dépenses suivantes :

- Les aides au fonctionnement annuel ou les activités récurrentes des porteurs de projets ;
- Les dépenses d'investissement, hormis les dépenses de petit matériel nécessaires à la réalisation de l'action ;
- Les manifestations ou évènements à caractère commercial et à but lucratif.

## 7. LA COMMUNICATION

Les porteurs de projets devront faire figurer le logo de la Cité éducative sur chaque outil et support de communication relatifs au(x) projet(s) soutenu(s). Toute communication des structures concernant le projet sélectionné doit mentionner la participation de la cité éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau. Ainsi, dans tout document de communication écrite ou numérique, le porteur de projet s'engage à :

- Faire figurer la mention suivante « ce projet est soutenu par la cité éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau » ;
- Apposer le logo de la cité éducative.

## 8. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

Les porteurs de projet s'engagent à informer les co-pilotes de la cité éducative des grandes étapes du projet (calendrier des interventions, réunions de coordination avec les partenaires mobilisés, évènement de lancement, de clôture, etc.) ainsi que des éventuelles difficultés de mise en œuvre rencontrées.



De même, ils s'engagent à réaliser, à l'issue du projet, un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les effets de l'action. Ce bilan est attendu dans les délais suivants :

- Un bilan intermédiaire : au plus tard le 15 juin 2025 ;
- Le bilan final : dans les 2 mois après la clôture de l'action ou au plus tard en janvier 2026.

Les bilans seront d'abord transmis par mail à l'adresse de la cité éducative ([natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr](mailto:natacha.vermeulen@ac-guadeloupe.fr)), puis déposés sur Dauphin à compter du 30 juin 2026.

## 9. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS

<b>17/12/24</b>	Lancement de l'appel à projets
<b>21/01/25</b>	Clôture de l'appel à projets
<b>28/01/2025</b>	Comité technique de sélection des projets Axe : conforter le rôle de l'école
<b>30/01/2025</b>	Comité technique de sélection des projets Axe : ouvrir le champ des possibles
<b>4/02/2025</b>	Comité technique de sélection des projets Axe : promouvoir la continuité éducative – projets culturels, artistiques et sportifs
<b>6/02/2025</b>	Comité technique de sélection des projets Axe : promouvoir la continuité éducative
<b>Semaine du 17/02/2025</b>	Comité technique de synthèse
<b>Troisième semaine du mois de mars 2025</b>	Comité de pilotage
	Annonce des lauréats
	Traitement des notifications

### Dates des réunions d'information :

Date	Heure	Thème	Lieu
<b>17/12/24</b>	14 heures	Présentation de l'appel à projets	Basse Terre / Baillif
<b>19/12/24</b>	11 heures	Présentation de l'appel à projets	Capesterre Belle Eau

## 10. CONTACTS

### Les établissements du premier degré de la Cité Éducative

#### Baillif

Écoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
École primaire Joseph Bologne	Mme TRONCHE	Lundi	<a href="mailto:ce.9710180u@ac-guadeloupe.fr">ce.9710180u@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Gratiens Candace	Mme BANDOUD	Mardi	<a href="mailto:ce.9710181v@ac-guadeloupe.fr">ce.9710181v@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU les colibris	Mme CLAVIER	Vendredi	<a href="mailto:ce.9710945a@ac-guadeloupe.fr">ce.9710945a@ac-guadeloupe.fr</a>

#### Basse Terre

Écoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
EMPU Rivière des Pères	Mme BELTRAMI	Vendredi	<a href="mailto:ce.9710655k@ac-guadeloupe.fr">ce.9710655k@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Rivière des Pères (Aimé Rénia)	Mr POMPILIUS	Lundi	<a href="mailto:ce.9710614r@ac-guadeloupe.fr">ce.9710614r@ac-guadeloupe.fr</a>
Maternelle Chevalier St Georges	Mme FOLIO	Jeudi	<a href="mailto:ce.9710665w@ac-guadeloupe.fr">ce.9710665w@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU Laure Abel	Mme SAINT MARC		<a href="mailto:ce.9710749m@ac-guadeloupe.fr">ce.9710749m@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU Petit Paris	Mme MATIGNON	Mardi	<a href="mailto:ce.9710664v@ac-guadeloupe.fr">ce.9710664v@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Gaston Michineau	Mr PHARDIN	Tous les jours	<a href="mailto:ce.9710654j@ac-guadeloupe.fr">ce.9710654j@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Mélanie Milly	Mme SLINGER GUSTAVE DIT DUFLO		<a href="mailto:ce.9710519m@ac-guadeloupe.fr">ce.9710519m@ac-guadeloupe.fr</a>

#### Capesterre Belle Eau

Ecoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
EMPU Sarlassonne	Mme GUSTAVE	Vendredi	<a href="mailto:ce.9710489e@ac-guadeloupe.fr">ce.9710489e@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU Gérard Lauriette	Mme LUIT	Jeudi	<a href="mailto:ce.9710667y@ac-guadeloupe.fr">ce.9710667y@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU Fonds Cacao	Mme BARAMBLE	Vendredi	<a href="mailto:ce.9710777t@ac-guadeloupe.fr">ce.9710777t@ac-guadeloupe.fr</a>
EMPU Arsène Monrose	Mr ZABEAU	Jeudi	<a href="mailto:ce.9711072n@ac-guadeloupe.fr">ce.9711072n@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Alexius de Lacroix	Mr GERVELAS	Jeudi et vendredi	<a href="mailto:ce.9711239v@ac-guadeloupe.fr">ce.9711239v@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Amédée Fengarol	Mme LECOLAS	Lundi	<a href="mailto:ce.9710596w@ac-guadeloupe.fr">ce.9710596w@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Joliot Curie	Mme DAGNET	Lundi et mardi	<a href="mailto:ce.9710386t@ac-guadeloupe.fr">ce.9710386t@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Léonce Minatchy	Mme BAZIRE	Lundi, jeudi, vendredi	<a href="mailto:ce.9710526v@ac-guadeloupe.fr">ce.9710526v@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Arsène Monrose	Mme MARTINE	Lundi	<a href="mailto:ce.9710524t@ac-guadeloupe.fr">ce.9710524t@ac-guadeloupe.fr</a>
École primaire l'Habituée	Mr PROUST		<a href="mailto:ce.9710525u@ac-guadeloupe.fr">ce.9710525u@ac-guadeloupe.fr</a>
EEPU Stéphane Matthieu	Mme CONDO		<a href="mailto:ce.9710522r@ac-guadeloupe.fr">ce.9710522r@ac-guadeloupe.fr</a>

## Les collèges et les lycées de la Cité Éducative

Établissement scolaire	Principal / proviseur	Mail
Collège Jean Jaurès (Baillif)	Mr VOLPI	Principal.9710041t@ac-guadeloupe.fr
Collège Joseph Pitat (Basse Terre)	Mr LUPOT	Principal.9710482x@ac-guadeloupe.fr
Collège Germain Saint Ruf (Capesterre Belle Eau)	Mr LABETH	Principal.9710406p@ac-guadeloupe.fr
Lycée Gerville Réache	Mr LAPIN	Proviseur.9710002a@ac-guadeloupe.fr
Lycée Raoul Georges Nicolo	Mr GALVANI	Proviseur.9710884j@ac-guadeloupe.fr
Lycée Paul Lacavé	Mr BOISDUR	Proviseur.9710418c@ac-guadeloupe.fr

## Coordonnées des référents partenaires

Commune	Agent	Fonction	Coordonnées
Commune de Baillif	Odile FAUCONNIER	Responsable des affaires communautaires / Chef de projet ville / Coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative (PRE)	0590 99 11 70 (poste 2119) 0690.05.11.89 o.fauconnier@ville-baillif.fr
Ville de Basse-Terre	Nicole AMIREILLE	Cheffe de projet Politique de la Ville Responsable du Service Dévpt. Social, Politique de la Ville	0590.80 56 56 0690.37.91.19 n.amireille@ville-baseterre.fr
Ville de Capesterre Belle-Eau	Sidgy RAMASSAMY	Responsable de la Politique de la Ville Coordonnatrice PRE Coordonnatrice CLSPD	0590 41 31 86 0690 17 45 22 sidgy.ramassamy@capesterrebel leeau.fr

Partenaires	Référents	Coordonnées
Préfecture : pilotage du dispositif	Ingrid PLACIDE Déléguée du Préfet à la politique de la Ville – arrondissement de Basse Terre	0590 99 38 55 / 0690 26 89 36 ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr
DEETS Direction de l'emploi, du travail et des solidarités	Karine FARENC Chargée de mission Politique de la ville	0590 80 50 81 / 0690 27 40 35 karine.farenc@deets.gouv.fr
Référents circonscriptions	Adriana ALEXANDRE (Capesterre B/E)	<a href="mailto:Adriana.alexandre@ac-guadeloupe.fr">Adriana.alexandre@ac-guadeloupe.fr</a> <a href="mailto:Jose.jean-bolo@ac-guadeloupe.fr">Jose.jean-bolo@ac-guadeloupe.fr</a>

	José JEAN-BOLO (Baillif) Johanna BLANC (Baillif) Romain RAMASSAMY (écoles élémentaires de Basse Terre) Sandrine BENJAMIN (écoles maternelles de Basse Terre)	<a href="mailto:Johanna.blanc@ac-guadeloupe.fr">Johanna.blanc@ac-guadeloupe.fr</a> <a href="mailto:romain.ramassamy@ac-guadeloupe.fr">romain.ramassamy@ac-guadeloupe.fr</a> <a href="mailto:sandrine.benjamin@ac-guadeloupe.fr">sandrine.benjamin@ac-guadeloupe.fr</a>
Département	Leis DACALOR Responsable du service Lutte contre les exclusions	05 90 93 63 55 <a href="mailto:leis.dacalor@cg971.fr">leis.dacalor@cg971.fr</a>
CAF Caisse d'allocations familiales	Sandra ROCH Responsable du secteur Animation des territoires	0590 90 53 81 0690 99 07 52 <a href="mailto:sandra.roch@caf.fr">sandra.roch@caf.fr</a>
	Nuccia HERESON Conseillère technique territorial	0590 90 56 20 / 0690 91 42 45 <a href="mailto:nuccia.hereson@caf.fr">nuccia.hereson@caf.fr</a>
DAC Direction des Affaires Culturelles	Laurence SELBONNE Conseillère éducation artistique et culturelle	0590 41 14 59 / 0690 75 89 38 <a href="mailto:laurence.selbonne@culture.gouv.fr">laurence.selbonne@culture.gouv.fr</a>
Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes	Maëlen EDMOND MARIETTE Directrice aménagement – habitat et cohésion sociale	0690 41 26 51 <a href="mailto:m.edmond-mariette@casbt.gp">m.edmond-mariette@casbt.gp</a>